

## LA POLITIQUE ACHAT DU GROUPE GRIMAUD

Préambule :

Pourquoi une politique achat ?

Ecrire la politique achat du GROUPE, c'est poser les bases et les principes fondamentaux indispensables à la bonne maîtrise de la fonction achat par l'ensemble des prescripteurs des sociétés et partenaires du GROUPE GRIMAUD.

La politique achat doit être le reflet de la politique générale de l'entreprise tenant compte de l'envergure du GROUPE GRIMAUD, de son positionnement à l'international et de la diversité de ses métiers.

Cette politique est définie selon 3 axes majeurs. C'est autour de ces 3 axes que s'articule l'ensemble des actions d'achat et d'approvisionnement en parfaite cohérence avec les valeurs du GROUPE GRIMAUD.

### 1) AXE N°1 : L'EFFICACITE ECONOMIQUE

L'efficacité économique de la fonction achat dans le GROUPE passe par le respect de certains préceptes ou outils qui régissent l'ensemble de nos actions :

- ➡ **LE PROCESSUS ACHAT**  
Le processus achat est un élément déterminant de la maîtrise et de l'efficacité économique du GROUPE. Cette maîtrise s'appuie sur le respect des procédures décrites dans le processus achats.
- ➡ **LA DEFINITION DU BESOIN**  
La définition du besoin et l'anticipation sont des éléments essentiels pour garantir une bonne maîtrise technique, budgétaire et financière.
- ➡ **LE RAPPORT QUALITE / PRIX / DELAI**  
La recherche du meilleur rapport qualité / prix / délai doit être le leitmotiv de tous les acteurs du processus achat.
- ➡ **LA SYNERGIE GROUPE**  
La massification et la synergie GROUPE sont utilisées comme moyen pour obtenir des conditions préférentielles au bénéfice de toutes les filiales quel que soient leurs potentiels.

- ➡ **LE REFERENCEMENT**  
Le référencement des fournisseurs répondant aux critères de sélection ainsi qu'à la procédure d'évaluation permet d'optimiser les résultats que ce soit d'un point de vue technique ou économique.
- ➡ **LA FIDELISATION**  
Fidéliser les fournisseurs référencés pour en limiter le nombre afin de concentrer et optimiser les achats mais aussi optimiser le traitement administratif en diminuant notamment le nombre de pièces comptables.
- ➡ **LE PARTENARIAT**  
Mettre en place des contrats de partenariat permettant d'instituer une véritable collaboration aux bénéfices de toutes les parties.
- ➡ **LES EXPERTS METIERS**  
Identifier les meilleurs experts métiers dans le GROUPE et s'appuyer sur leur expertise et savoir-faire pour optimiser la performance des achats.
- ➡ **LES SPECIFICITES**  
Reconnaître les contraintes et les spécificités des différents métiers dans le GROUPE afin de toujours leur proposer la meilleure solution alliant l'intérêt général et particulier.
- ➡ **LES PROCEDURES DE DELEGATION**  
Les procédures de délégation sont établies pour permettre à tous les prescripteurs d'œuvrer efficacement dans un cadre de gestion prédéfini et avec une connaissance parfaite de leurs prérogatives.
- ➡ **LA RIGUEUR ADMINISTRATIVE**  
La rigueur administrative comme règle afin de respecter les obligations légales et optimiser les coûts d'enregistrement et de traitement des pièces comptables.
- ➡ **L'INNOVATION**  
Toujours favoriser des fournisseurs capables de proposer des solutions innovantes afin d'optimiser les solutions techniques et les coûts.
- ➡ **LA FORMATION**  
Favoriser la formation des prescripteurs aux outils mis à leur disposition pour une meilleure maîtrise des achats
- ➡ **L'AMELIORATION CONTINUE**  
Le concept d'amélioration continue orchestré par notre système qualité doit être le fer de lance de toutes les actions engagées par les acteurs fournisseurs, partenaires ou prescripteurs.

## **2) AXE N°2 : LA DEONTOLOGIE**

La politique Achat du GROUPE GRIMAUD s'appuie sur des règles déontologiques. Ces règles sont les fondations de nos relations avec nos fournisseurs.

- **REGLE N°1 :**  
Tous les prescripteurs s'engagent à agir dans l'intérêt de l'entreprise et du GROUPE qu'ils représentent, en dehors de tout intérêt personnel.
- **REGLE N°2 :**  
Ne pas imposer des règles ou des contraintes aux fournisseurs qui pourraient s'avérer incompatibles avec le respect des réglementations (code civil, droit du travail, règles fiscales ou environnementales...).
- **REGLE N°3 :**  
On ne doit accepter des fournisseurs que ce qui est conforme à notre éthique et leur imposer d'en faire autant avec leurs partenaires et sous-traitants.

### **3) AXE N°3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Se référant à « NATURAL CONCEPT » initié par le GROUPE GRIMAUD, la prise en compte du développement durable apparaît comme une évidence dans la gestion des achats du GROUPE. La politique achat s'inscrit donc pleinement dans cette démarche et démontre que la fonction achat est un acteur majeur pour atteindre les objectifs définis en s'imposant ses propres règles de fonctionnement dans la gestion des relations avec ses fournisseurs :

- Respect du processus achat
- Prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux
- Respect du droit social
- Prise en compte de la sécurité des hommes et des biens
- Respect de l'environnement
- Respect des règles du marché
- Priorité aux achats de proximité s'ils répondent en tout point par ailleurs au besoin de l'entreprise
- Maîtrise du recyclage des déchets
- Limitation des transports et de leur empreinte carbone
- Respect des engagements pris
- Priorité donnée aux fournisseurs qui s'engagent à respecter les règles du développement durable
- Respect des principes définis dans le pacte mondial des Nations Unis auquel adhère le GROUPE GRIMAUD.

Pour conclure, la politique achat du GROUPE GRIMAUD s'inscrit dans une démarche « **ACHATS RESPONSABLES** »

Définition de l'Observatoire des Achats Responsables : *«Tout achat intégrant, dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur.»*